

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 4 septembre 2007 à 19 h 30  
55, avenue Dupras**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Manon Barbe, mairesse d'arrondissement  
M. Richard Deschamps, M.B.A., conseiller de ville  
M. Alvaro Farinacci, conseiller de ville  
M. Ross Blackhurst, Conseiller d'arrondissement  
Mme Lise Zarac, conseillère d'arrondissement  
Mme Laura Palestini, conseillère d'arrondissement  
M. Vincenzo Cesari, conseiller d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Gervais Lemay, directeur d'arrondissement  
M. Marc Morin, secrétaire d'arrondissement  
Mme Chantal Gagnon, secrétaire d'arrondissement substitut

---

**10 - Ouverture de la séance**

La présidente déclare la séance ouverte à 19 h 30.

---

**CA07 20 0522**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que livré aux membres du conseil d'arrondissement en ajoutant les points suivants :

10.07.1 Félicitations - constable Di Legge  
15.01 Défi allaitement 2007  
40.13 Nettoyage de terrain

et en retirant les points :

- 40.10 Dérogation mineure - Tours Angrignon
- 40.11 Changement de zonage Newman/Léger

Adoptée à l'unanimité.

10.02

---

#### **CA07 20 0523**

##### **Période de réponses et questions du public**

Madame la mairesse d'arrondissement procède à la période de réponses et questions des citoyens, conformément au règlement LAS-0005.

Aucun citoyen ne s'est inscrit au registre.

10.03

---

#### **CA07 20 0524**

##### **Demande de changement de zonage sur la rue Louis-Fortier**

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

De transmettre la lettre reçue des Pavillons LaSalle demandant un changement de zonage pour le lot 1 930 337 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour étude et rapport.

Adoptée à l'unanimité.

10.04 1073630020

---

#### **CA07 20 0525**

##### **Demande de changement de zonage au coin des rues Clément et Lafleur**

Il est proposé par le conseiller Vincenzo Cesari

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

De transmettre la demande de changement de zonage du terrain situé au coin des rues Clément et Lafleur à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour étude et rapport.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1072365035

---

**CA07 20 0526**

**Félicitations à Mme Yvonne Boyer à l'occasion de son 100e anniversaire de naissance**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que le conseil offre ses plus sincères félicitations et meilleurs vœux à madame Yvonne Boyer, à l'occasion de son centième anniversaire de naissance le 11 septembre prochain.

Avoir cent ans est un événement très spécial, une date historique qui mérite d'être soulignée, bien peu de gens peuvent se vanter d'avoir vécu un siècle, d'avoir pu assister à tant de changements et, dans sa vie, d'avoir accompli autant.

Adoptée à l'unanimité.

10.06

---

**CA07 20 0527**

**Félicitations à Mme Adèle Gaudet et M. Gérald Dessureault à l'occasion de leur 50e anniversaire de mariage**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que le conseil offre ses plus sincères félicitations et meilleurs vœux à madame Adèle Gaudet et à monsieur Gérald Dessureault qui célébreront leur cinquantième anniversaire de mariage le 21 septembre prochain.

Que les souvenirs heureux que vous évoquez après cinquante ans de vie commune vous soient autant de promesses de bonheur pour l'avenir.

Adoptée à l'unanimité.

10.07

---

**CA07 20 0528**

**Félicitations au constable Giovanni Di Legge - sauvetage**

Il est proposé par le conseiller Ross Blackhurst

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que le conseil offre ses plus sincères félicitations au constable Giovanni Di Legge, du Service de Police de la Ville de Montréal, quartier 13, pour le courage dont il a fait preuve le 24 août dernier

quand il n'a pas hésité à se jeter à l'eau à Wells Beach lorsque qu'une mère et sa fille étaient en détresse dans un puissant contre-courant.

Adoptée à l'unanimité.

10.08

---

**CA07 20 0529**

**Condoléances - décès de M. Armand Laverdière**

Il est proposé par le conseiller Ross Blackhurst

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de monsieur Armand Laverdière, survenu le 24 août dernier. M. Laverdière a été journalier aux Services techniques jusqu'en 2003 et était le père de madame Chantal Laverdière, employée à la taxation pour l'ex-Ville de LaSalle, et beau-père de monsieur Pierre Dulude, messenger pour les Services administratifs de l'arrondissement.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.09

---

**CA07 20 0530**

**Condoléances - décès de Mme Antoinette Piché**

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par le conseiller Ross Blackhurst

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de madame Antoinette Piché, grand-mère de monsieur Pierre Dupuis, chef de division, Accueil et Information à la Direction des affaires publiques et du greffe.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.10

---

**CA07 20 0531**

**Condoléances - décès de M. Vincent Leduc**

Il est proposé par le conseiller Ross Blackhurst

appuyé par le conseiller Richard Deschamps  
la mairesse Manon Barbe

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de monsieur Vincent Leduc, survenu le 19 août dernier, frère de monsieur Michel Leduc, maire de la ville de LaSalle de 1983 à 2001.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.11

---

**CA07 20 0532**

**Condoléances - décès de M. Bernard Dagenais**

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de monsieur Bernard Dagenais, époux de madame Danielle Sauvage, directrice générale du Conseil des arts de Montréal.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.12

---

**CA07 20 0533**

**Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 20 août 2007.

Adoptée à l'unanimité.

10.13

---

**CA07 20 0534****Dépôt du compte rendu du comité de circulation**

Il est proposé par le conseiller Vincenzo Cesari

appuyé par le conseiller Ross Blackhurst

et résolu :

D'accepter le dépôt du compte rendu du comité de circulation qui s'est tenu le 21 juin 2007.

Adoptée à l'unanimité.

10.14 1073783029

---

**CA07 20 0535****Appui au Défi allaitement 2007**

Considérant la Stratégie globale pour la nutrition infantile de l'Organisation mondiale de la santé;

Considérant l'appui donné par la Ville de Montréal aux Objectifs du millénaire de l'Organisation des nations unies;

Considérant les efforts du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour promouvoir l'allaitement maternel comme "mode d'alimentation par excellence pour tous les nourrissons";

Considérant que l'allaitement maternel à la naissance à Montréal est inférieur aux objectifs des lignes directrices adoptés par le MSSS;

Considérant la Politique familiale de la Ville de Montréal, actuellement en confection;

Considérant la tenue, le 29 septembre prochain à la Place-Bonaventure, du Défi allaitement 2007, une activité familiale qui réunit le plus grand nombre de mamans et de bébés, mis au sein au même moment - à 11 heures, exactement, samedi le 29 septembre - à travers le Canada et les États-Unis;

Considérant que c'est à Montréal que cet événement a été le plus populaire l'an dernier;

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par le conseiller Alvaro Farinacci

et résolu :

D'inviter les parents de nourrissons à participer au Défi allaitement 2007.

De réaffirmer le droit des mères de nourrissons d'allaiter dans les édifices gérés par l'arrondissement et ses partenaires.

Adoptée à l'unanimité.

15.00

---

**CA07 20 0536**

**Contrat majoré pour la réfection du sentier piétonnier Hardy / Cordner**

Il est proposé par le conseiller Alvaro Farinacci

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

De modifier la résolution CA07 20 0276 du 7 mai 2007 afin de majorer le contrat P.P.07-1230 (soumission 114595) accordé à Cirillo F. Mormina inc., à 35 542,78 \$ pour des travaux de réfection du sentier piétonnier Hardy / Cordner (contrat original de 31 204,07 \$).

D'imputer cette dépense telle que ci-dessous :

Imputation :

Compte budgétaire :	2007
02-322-00-521	4 338,71 \$

Adoptée à l'unanimité.

20.01 NTA1072362057

---

**CA07 20 0537**

**Contribution financière à L'Avant-Scène de LaSalle pour la réalisation d'un programme souvenir**

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par la conseillère Laura Palestini

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 300 \$ à L'Avant-Scène de LaSalle pour la réalisation du programme souvenir de la pièce de théâtre "La Valse de Dracula" qui sera présentée au Théâtre du Grand Sault du 25 octobre au 3 novembre 2007.

D'imputer cette dépense telle que ci-dessous :

Imputation	2007
02-110-00-970	300 \$

Adoptée à l'unanimité.

20.02 CTA1073413114

---

**CA07 20 0538**

**Contribution financière aux écoles Sainte-Geneviève et Henri-Forest pour l'amélioration de leur cour d'école**

Il est proposé par le conseiller Ross Blackhurst

appuyé par le conseiller Alvaro Farinacci

et résolu :

D'accorder une subvention totale de 10 000 \$ aux écoles Sainte-Geneviève et Henri-Forest pour l'amélioration de leur cour d'école respective faisant suite à une demande de subvention du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

D'imputer cette dépense telle que ci-dessous :

Imputation 2007:	02-738-00-970
École Sainte-Geneviève :	5 000 \$
École Henri-Forest :	5 000 \$

Adoptée à l'unanimité.

20.03 NTA1073413117

---

### **CA07 20 0539**

#### **Tournoi de golf du Poste de quartier 13 au bénéfice des Jeux olympiques spéciaux du Québec**

Attendu que les retombées de l'investissement consenti à cet organisme par le soutien à leur activité de financement telle qu'un tournoi de golf se trouvent décuplées par les effets de leur implication dans la communauté et les services qu'ils rendent aux LaSallois;

Attendu que même si cet organisme n'est pas officiellement reconnu selon la Politique de reconnaissance des organismes de loisirs de l'arrondissement, il est fortement et depuis longtemps impliqué dans la collectivité laSalloise et rejoint des clientèles diverses de l'arrondissement en loisirs et développement social,

Il est proposé par le conseiller Vincenzo Cesari

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'autoriser l'achat d'un quatuor afin de participer au tournoi de golf du Poste de quartier 13 au bénéfice des Jeux olympiques spéciaux du Québec qui aura lieu mardi le 11 septembre prochain au Club de Golf Atlantide à l'île Perrot.

D'imputer cette dépense comme suit :

Imputation	02-110-00-310
Montant	440 \$

Adoptée à l'unanimité.

30.01 CTA1073700012

---

### **CA07 20 0540**

#### **Vente à l'encan de biens ne servant plus à l'usage de l'arrondissement**

Il est proposé par le conseiller Alvaro Farinacci

appuyé par la conseillère Laura Palestini

et résolu :

D'autoriser la tenue d'une vente à l'encan des biens et fournitures en inventaire ne servant plus à l'usage de l'arrondissement le 22 septembre 2007 à 10h00 et d'autoriser la section des Ressources matérielles à disposer des biens qui n'auront pas pris preneur lors de cette vente à l'encan.

De retenir les services de la firme Foisy Labrecque, huissiers, afin de procéder à cette vente à l'encan.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1072358012

---

**CA07 20 0541**  
**Permis de boissons pour les vernissages au Centre Henri-Lemieux**

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par le conseiller Alvaro Farinacci

et résolu :

D'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à se procurer un permis auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour servir des boissons alcoolisées lors des vernissages de la saison 2007 - 2008 au Centre Henri-Lemieux. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit servie à des personnes mineures.

D'imputer cette dépense telle que ci-dessous :

Imputation	2007
02-735-00-649	245 \$

Adoptée à l'unanimité.

30.03 NTA1073413118

---

**CA07 20 0542**  
**Organisation d'une fête de voisins dans le quartier St-Nazaire**

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par le conseiller Alvaro Farinacci

et résolu :

D'autoriser un groupe de citoyens et l'école Henri-Forest du quartier St-Nazaire à organiser une fête de voisins le 7 septembre 2007.

D'accorder une contribution financière de 204,19 \$ sous forme d'épicerie à cette occasion.

D'imputer cette dépense telle que ci-dessous :

Imputation	2007
02-734-00-649	204,19 \$

De rescinder la résolution no CA07 200376.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 NTA1073413115

---

**CA07 20 0543**

**Feu d'artifice au parc Leroux pour clôturer l'événement Halloween**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Laura Palestini

et résolu :

D'autoriser la tenue d'un feu d'artifice de type familial au parc Leroux pour clôturer l'événement Halloween le 31 octobre 2007.

D'imputer cette dépense telle que ci-dessous :

Imputation	2007
02-737-00-649	1 999,99 \$

Adoptée à l'unanimité.

30.06 NTA1073413116

---

**CA07 20 0544**

**Permission pour une épluchette de blé d'inde au Bar l'Excuse**

Il est proposé par le conseiller Vincenzo Cesari

appuyé par le conseiller Alvaro Farinacci

et résolu :

D'entériner la permission accordée au Bar l'Excuse pour la tenue de son épluchette de blé d'inde annuelle qui s'est tenue le 2 septembre 2007 au 9160 rue Airlie.

Adoptée à l'unanimité.

30.07 1072365036

---

**CA07 20 0545**

**Virements budgétaires**

Il est proposé par le conseiller Ross Blackhurst

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'entériner tous les virements budgétaires pour la période du 21 juillet au 23 août 2007

Adoptée à l'unanimité.

30.08 1073035008

---

**CA07 20 0546**  
**Approbation des comptes**

Il est proposé par le conseiller Vincenzo Cesari

appuyé par la conseillère Laura Palestini

et résolu :

D'approuver les comptes réclamés de l'arrondissement tels que vérifiés par la chef de division des Ressources financières et matérielles, le tout suivant les listes soumises, et lui donner instructions d'en effectuer le paiement.

Adoptée à l'unanimité.

30.09 1073630021

---

**CA07 20 0547**  
**Adoption - règlement 2098-LAS-142 concernant les spas**

Attendu que le conseil a adopté le second projet de règlement P.2098-LAS-142 le 20 août 2007 et qu'à cet effet un avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum a été publié le 26 août 2007 ;

Attendu qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue,

Il est proposé par le conseiller Alvaro Farinacci

appuyé par le conseiller Ross Blackhurst

et résolu :

D'adopter le règlement portant le numéro 2098-LAS-142, intitulé « *Règlement amendant le règlement numéro 2098 de manière à ajouter des dispositions sur les spas* » et le transmettre au Service du développement économique et urbain de la Ville de Montréal pour fins d'obtention d'un certificat de conformité.

De publier les avis publics requis par la loi.

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1072363047

---

**CA07 20 0548****Adoption - règlement 2098-LAS-143 concernant les gîtes touristiques**

Attendu que le conseil a adopté le second projet de règlement P.2098-LAS-143 le 20 août 2007 et qu'à cet effet un avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum a été publié le 26 août 2007 ;

Attendu qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue,

Il est proposé par le conseiller Ross Blackhurst

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'adopter le règlement portant le numéro 2098-LAS-143, intitulé « *Règlement amendant le règlement numéro 2098 de manière à ajouter des dispositions sur les gîtes touristiques* » et le transmettre au Service du développement économique et urbain de la Ville de Montréal pour fins d'obtention d'un certificat de conformité.

De publier les avis publics requis par la loi.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1072363046

---

**CA07 20 0549****Dérogation mineure - aménagement d'un solarium au 8272 avenue Des Rapides**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'accorder une dérogation mineure au 8272, avenue Des Rapides, permettant l'aménagement d'un solarium à 3,8 mètres de la ligne de lot arrière, puisque selon l'article 6.1.1 du règlement de zonage numéro 2098, un solarium doit être implanté au minimum à 4,6 mètres de la ligne de lot arrière.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1072363057

---

**CA07 20 0550****Dérogation mineure - implantation d'un garage au 8823 boulevard LaSalle**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'accorder une dérogation mineure au 8823, boulevard LaSalle, permettant l'implantation d'une remise/garage à 0,57 mètre de la ligne latérale de lot, puisque selon l'article 6.1.1 du règlement de zonage numéro 2098, un garage doit être implanté au minimum à 0,75 mètre de la ligne de lot.

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle au respect de l'élément suivant :

- Que le mur latéral gauche dispose d'une résistance au feu minimale de 45 minutes et possède un revêtement extérieur incombustible tel que stipulé au Code de construction du Québec; édition modifiée.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1072363058

---

#### **CA07 20 0551**

##### **Dérogation mineure - bâtiment à 4.10 mètres de la ligne de lot au 8105 rue George**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'accorder une dérogation mineure au 8105, rue George, permettant l'implantation du bâtiment à une distance de 4,10 mètres de la ligne de lot avant, puisque selon l'article 3.5.1 du règlement de zonage numéro 2098, la distance minimale avant est fixée à 5 mètres.

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle au respect des éléments suivants :

- Que la porte d'entrée ouvre vers l'intérieur.
- Qu'un plan approuvé par un ingénieur atteste la structure proposée.
- Qu'un aménagement paysager camoufle l'annexe servant d'entrée.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1072363051

---

#### **CA07 20 0552**

##### **Dérogation mineure - bâtiment à 4.10 mètres de la ligne de lot au 8115 rue George**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'accorder une dérogation mineure au 8115, rue George, permettant l'implantation du bâtiment à une distance de 4,10 mètres de la ligne de lot avant, puisque selon l'article 3.5.1 du règlement de zonage numéro 2098, la distance minimale avant est fixée à 5 mètres.

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle au respect des éléments suivants :

- Que la porte d'entrée ouvre vers l'intérieur.
- Qu'un plan approuvé par un ingénieur atteste la structure proposée.
- Qu'un aménagement paysager camoufle l'annexe servant d'entrée.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1072363052

---

### **CA07 20 0553**

#### **Dérogation mineure - bâtiment à 4.10 mètres de la ligne de lot au 8245 rue George**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'accorder une dérogation mineure au 8245, rue George, permettant l'implantation du bâtiment à une distance de 4,10 mètres de la ligne de lot avant, puisque selon l'article 3.5.1 du règlement de zonage numéro 2098, la distance minimale avant est fixée à 5 mètres.

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle au respect des éléments suivants :

- Que la porte d'entrée ouvre vers l'intérieur.
- Qu'un plan approuvé par un ingénieur atteste la structure proposée.
- Qu'un aménagement paysager camoufle l'annexe servant d'entrée.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1072363053

---

### **CA07 20 0554**

#### **Dérogation mineure - nombre de cases de stationnement au 8799 boulevard Newman**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'accorder une dérogation mineure au 8799, boulevard Newman, permettant l'aménagement d'une garderie avec au total dix-huit (18) cases de stationnement, puisque selon l'article 6.2.5.1 du règlement de zonage numéro 2098, soixante (60) cases de stationnement sont requises pour un édifice commercial de 1 389 mètres carrés.

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle au respect de l'élément suivant :

- Que toutes les entrées charretières non-utilisées soient condamnées.

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1072363056

---

**CA07 20 0555**

**Dérogation mineure - implantation d'une clôture en cour avant au 8746 boulevard LaSalle**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

De refuser une dérogation mineure au 8746, boulevard LaSalle, concernant l'implantation d'une clôture de 1,8 mètre de hauteur en cour avant, puisque selon l'article 5.5.7.3 du règlement de zonage numéro 2098, une clôture en cour avant ne peut excéder 0,80 mètre de hauteur.

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1072363059

---

**CA07 20 0556**

**Perspective pour la rénovation et l'agrandissement du 9565 boulevard LaSalle**

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par le conseiller Alvaro Farinacci

et résolu :

D'approuver la perspective montrant un projet pour la rénovation extérieure et l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel de type "unifamilial" situé au 9565, boulevard LaSalle (DC-7952).

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle au respect des éléments suivants:

- Que la maçonnerie du rez-de-chaussée soit constituée d'une pierre de type "Manor II".
- Que le clin horizontal soit de type "canexel" couleur amande, yellowstone, sierra ou cèdre.
- Que les garde-corps des galeries de la façade avant soient en verre ou en acier de couleur noire.
- Que les portes d'accès aux galeries avant soient de type "française".

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1072363063

---

**CA07 20 0557****Nettoyage de terrain sur le boulevard Shevchenko**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Laura Palestini

et résolu :

De mandater les Services techniques afin d'effectuer le nettoyage de la propriété ci-après, et ce, aux frais du propriétaire, soit:

ADRESSE	NUMÉRO AVIS	DATE AVIS	DÉLAI
Lot 1 233 914 (boul. Shevchenko)	11419	1er août 2007	10 jours

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1072363064

**CA07 20 0558****Décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines**

Il est proposé par le conseiller Ross Blackhurst

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines, de la Direction des services administratifs, de l'arrondissement de LaSalle.

Adoptée à l'unanimité.

50.01 1072367008

**CA07 20 0559****Nominations temporaires**

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

De procéder aux nominations temporaires de monsieur Mario Vachon (poste #14551 - directeur, culture, sports, loisirs et développement social) et monsieur Yvon Rousseau (poste #14550 - directeur, services techniques) à compter du 5 septembre 2007, le tout conformément à la résolution CA07 20 0520 du 20 août 2007.

Adoptée à l'unanimité.

50.02 1072360003

---

**CA07 20 0560**  
**Levée de la séance**

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe  
appuyé par le conseiller Ross Blackhurst

et résolu :

Cette séance est déclarée levée à 19 h 55.

Adoptée à l'unanimité.

70.01

---

---

Manon Barbe  
Mairesse d'arrondissement

---

Marc Morin  
Secrétaire d'arrondissement

Tous et chacun des règlements, résolutions et ordonnances ci-dessus relatés sont approuvés.

---

Manon Barbe  
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 septembre 2007.